



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E169073

VALABLE JUSQU'AU 21/06/2027

ÉDITÉ LE

07/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/04/2017

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/12/2025
15 000

Raison sociale : AVENIR TOITURES VOSGES

Sigle : AVENIR TOITURES VOSGES

1544 ROUTE DE COLMAR
88400 XONRUPT-LONGEMER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL 2017 B 242

Téléphone : 03 29 27 12 12

Fax : 03 29 27 12 13

Portable : 06 84 49 30 04

Siret : 829 105 162 00012

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 127763

Site Internet : <http://www.avenirtoituresvosges.fr>

E-mail : info@avenirtoituresvosges.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1277632

Responsabilité légale :

GLP HOLDING (905 388 047) / PARIETTI GUILLAUME PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1277632

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	27/02/2025
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	27/02/2025
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	27/02/2025
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	04/03/2026
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	23/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.